

**AVENANT A L'ACCORD D'ETABLISSEMENT
CASTANET-TOLOSAN
EQUIPES OPERATIONS FIN DE SEMAINE 2015**

Entre

COCA-COLA ENTREPRISE S. A. S.
Etablissement de Castanet-Tolosan

Représentée par :

Madame Laurence VANPARIS
Directeur d'Etablissement
Madame Capucine MARCO
Responsable Ressources Humaines

D'une part

Et :

Les Organisations Syndicales

Représentées par :

Monsieur Jacques LESTRADE
Délégué Syndical CFE-CGC, SNI2A Syndicat National
de l'Industrie Agroalimentaire

Monsieur Pierre CARRERE
Délégué Syndical F.G.T.A. - F.O.

Monsieur Stéphane ETHEVE
Délégué Syndical S.G.A - CFDT

*SR
W
CP
E*

-D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

1 Renouvellement

Les parties ont convenu de renouveler l'accord d'établissement Castanet-Tolosan Equipes Opérations fin de semaine 2015 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} Février 2016

2 Négociation en cours d'un nouvel accord équipe fin de semaine

Les parties ont convenu de se rencontrer dans cette période afin de conclure un nouvel accord.

3 Mise en application

Un exemplaire du présent avenant sera remis à chaque partie signataire.

Le présent avenant sera déposé à la diligence de Coca-Cola Entreprise au Greffe du Conseil des Prud'hommes et à la DIRECCTE.

Fait en 6 exemplaires à Castanet-Tolosan, le 7 décembre 2015

M. Jacques LESTRADE
Délégué Syndical CFE-CGC

M. Pierre CARRERE
Délégué Syndical F.O.

Mme Laurence VANPARIS
Directeur d'Établissement

Mme Capucine MARCO
Responsable Ressources Humaines

M. Stéphane ETHEVE
Délégué Syndical CFDT